

Département : Loire-Atlantique  
Arrondissement de Nantes  
Mairie du Pellerin  
44640

République Française

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

---

nombre de membres en exercice : 27  
date de la convocation : 4 décembre 2018  
date d'affichage : 6 décembre 2018

***SEANCE DU 10 DÉCEMBRE 2018***

Le dix décembre deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le quatre décembre deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, salle du conseil à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAVOUYÈRE, Maire.

Etaient présents (19) :

M. GAVOUYÈRE, M. BROUNAI, M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE,  
MME MÉRIADÉC, MME CURAUDEAU, M. GUICHARD, MME FOURAGE,  
MME PLAINEAU, M. LÉCUREUIL, MME GUILLOU, M. PILARD,  
MME LAUSSUCQ, MME KULIBERDA, M. MORIVAL, M. AMPROU, M. LABARRE,  
MME BERNARD, M. BOUCARD, MME FALOT.

Absents, excusés et représentés (7) :

M. GOUPIL a donné pouvoir à MME FOURAGE  
MME AMPROU a donné pouvoir à M. GUICHARD  
MME PAQUEREAU a donné pouvoir à M. LÉCUREUIL  
M. BARDOU a donné pouvoir à M. BROUNAI  
MME GARNIER a donné pouvoir à M. GAVOUYÈRE  
MME TOUCANE a donné pouvoir à M. LABARRE  
MME MÉRIADÉC a donné pouvoir à MME CURAUDEAU à partir du rapport n°2018-99

Absents (2) :

M. FLEURY, M. CHAUVET

Secrétaire de séance : MME PLAINEAU

**2018-98 / Protocole de mise en place de la Participation citoyenne**

## **2018-98 / Protocole de mise en place de la Participation citoyenne**

Monsieur Guichard :

Vu la loi n° 2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;  
Vu le code de procédure pénale, notamment l'article 11 ;  
Vu le code général des collectivités territoriales.

### **Le contexte**

Le dispositif « Participation citoyenne » est issu d'une circulaire de 2011 du ministère de l'intérieur et a été pensé pour encourager la population à être attentive aux situations anormales, ceci afin d'aider les forces de l'ordre dans leurs investigations. En Loire-Atlantique, 10 dispositifs sont d'ores et déjà opérationnels et 14 sont en cours de mise en œuvre.

### **Le principe**

La « Participation citoyenne » est un dispositif partenarial, évolutif et gratuit, de veille citoyenne, encadré par la Gendarmerie et piloté par le maire de la commune.

Dans ce dispositif, les habitants sont, sur la base du volontariat, acteurs de la sécurité de leur quartier et interviennent en complément des actions de prévention de la délinquance déjà en place dans la commune, pour lutter contre les cambriolages, les vols et autres atteintes aux biens. La « Participation citoyenne » vise essentiellement à encourager les habitants à être attentifs à leur environnement et à ne pas hésiter à informer les forces de l'ordre de situations suspectes en composant le 17 (urgences).

La mise en œuvre de la « Participation citoyenne » se fait après quadrillage de zones repérées par la Gendarmerie. Les référents bénévoles assurent, dans le cadre d'une charte des référents, le lien entre les résidents de leur quartier la Gendarmerie et la mairie. Les référents favorisent également la diffusion de conseils préventifs pour lutter plus particulièrement contre la délinquance d'appropriation et les dégradations.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie, par conséquent, cela exclut l'organisation de toute patrouille ou intervention.

Par ailleurs, des réunions d'échanges, rassemblant le Maire, le commandant de la communauté de brigades et les référents désignés, seront organisées une fois par semestre afin de faire des bilans réguliers.

Vu l'avis de la commission Cadre de vie - Urbanisme – Travaux du 27/11/2018 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal,  
Où le rapport de M. Guichard,  
Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Par 24 votes pour, 1 abstention (Mme Bernard)

- D'approuver la mise en œuvre du dispositif de « Participation citoyenne » sur la commune du Pellerin.
- D'approuver le protocole de « Participation citoyenne » entre la préfecture de la Loire-Atlantique, le groupement de gendarmerie départementale de la Loire-Atlantique, représenté et la commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,



Patrick GAVOUYÈRE